

### Au sommaire de ce numéro :

*Chroniques syndicales : à propos de l'intervention de Frédéric Martin au CE du mois de septembre / page 1*

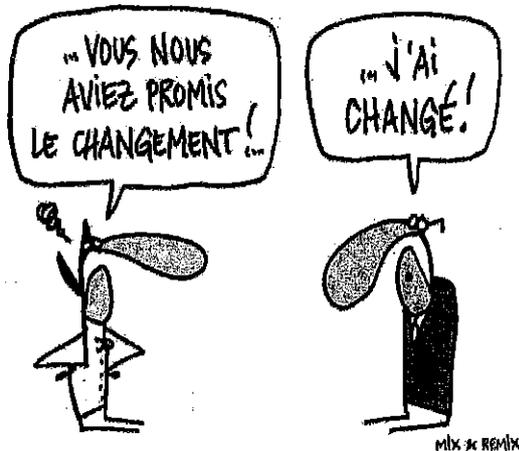
*Chroniques syndicales : à propos du tarif agent / page 2 et 3*

**L'édito :** Certes, le calme et le respect ont remplacé l'hystérie et la crasse vulgarité... Mais pour autant le changement politique tant espéré tarde à se concrétiser. Pendant ce temps, et comme cela avait été annoncé avant le mois de mai dernier, partout en France les plans sociaux s'additionnent. Souvent la crise sert de prétexte aux licenciements. Car en vérité, c'est d'abord la financiarisation des activités qui en est la cause : gagner encore plus de marge sur le dos des salarié-e-s et sur celui de la société. **Le manque de détermination politique ne permet pas d'inverser le rapport de force.** Dès lors, le peu d'action politique et les intérêts collectifs se désintègrent devant les puissances financières et les intérêts particuliers. Les exemples sont légions : la banque publique d'investissement est morte avant d'être née. Le Ministère du redressement productif fait montre de son impuissance. La question écologique prend le chemin des oubliettes... Mais pendant ce temps, les politiques économiques d'austérité se succèdent les unes aux autres. Quant à l'Europe, elle poursuit sa route vers des horizons toujours plus maussades en suivant des cartes ultra-libérales, exigeant toujours plus de flexibilité et moins d'entrave sociale et fiscale... Paradoxe : il est curieux de voir des pays - tel l'Espagne - cités hier comme exemple du modèle libéral s'enfoncer dans des situations des plus dramatiques pour les salariés et les chômeurs. Et partout, fortes de l'impuissance du politique, les droites populistes et extrêmes se renforcent, aidées en cela par le cynisme des forces de la finance.

La financiarisation de l'économie ne connaît aucun obstacle. A la CPCU, elle s'est installée dès la fin des années 90 pour se propager un peu plus chaque année. Aujourd'hui, elle est en passe de connaître une nouvelle poussée, si l'on se fie au sens des déclarations du nouveau patron de la CPCU, Frédéric Martin (en page une du journal)

Bien que sa responsabilité soit parfaitement établie et sa culpabilité confirmée, la finance n'en fini pas de gangrener le monde en toute impunité. **L'argent pour l'argent et le profit comme ultime finalité ; contre la vie, contre l'environnement, contre l'économie, contre le politique, contre la démocratie, contre l'humanité.** Face à ce péril, il est du devoir de chacun-e de s'indigner et d'agir ensemble !

Terminons cet édito par un hommage. La fédération SUD énergie est en deuil. Yann Cochin, l'un de ses principaux fondateurs, s'est éteint le 09 septembre dernier. Ses engagements politiques et syndicaux ainsi que ses qualités d'homme avaient rangé Yann parmi ceux qui sont du côté de la vie. Pour celles et ceux qui s'en souviennent, peu après l'accident du 15 novembre 2000, lors d'une AG du Personnel à la CPCU, Yann avait fait une intervention qui fut particulièrement appréciée de tous. Yann n'était pas qu'un militant hors pair. C'était un homme doué d'une exceptionnelle humanité. Salut Yann.



## Chroniques syndicales : à propos de la politique du pôle réseau

L'événement était attendu : la présentation faite par Frédéric Martin de la politique du « pôle réseau » a finalement eu lieu le 6 septembre dernier devant le Comité d'entreprise de la CPCU. Et ça détonne ! Autant sur la forme que sur le fond.

**Sur la forme :** Le personnage a du charisme. Aidé d'un document power-point, comme c'est maintenant la norme, Frédéric Martin nous a fait une présentation digne d'un bateleur de foire : Il jongle avec dextérité sur l'angoisse (*cet été, la CPCU a failli être revendue*) et tout à la fois sur la sérénité (*mais le Groupe veille !*).

Il manie avec beaucoup d'habileté la condescendance envers les représentants du personnel. Ainsi, quand ces derniers lui posent des questions sur l'emploi, il répond simplement en leur disant qu'ils sont dans leur rôle. Qu'il comprend, et que cela ne lui pose aucun problème...

Il ose même user d'un brin de populisme – comme souvent les adeptes du libéralisme débridé le font ! – en évoquant les sentiments de dégoût que les Chinois lui inspirent devant leur mainmise sur l'industrie de l'éolien et du photovoltaïque.

Puis il séduit avec le pragmatisme du technicien, quand il met en avant ses qualités d'ingénieur-qui-sait-qu'il-peut-compter-sur-le-personnel-pour-trouver-les-innovations-techniques-qui-aideront-la-CPCU-à-alléger-ses-coûts...

À l'issue de ce Comité d'entreprise, et à l'écoute de quelques échanges entendus, il était évident que Frédéric Martin avait réussi à séduire certains participants comptants parmi les assoiffés de vérités toutes faites. Bref, tous les ingrédients étaient réunis pour rassurer une CPCU où le culte du chef est toujours d'actualité !

**Sur le fond :** Quelques mots suffisent pour résumer la politique du pôle réseau présentée par Frédéric Martin : « diminution des coûts » et « amélioration des marges ». Et bien que la maîtrise des budgets soit l'une des principales préoccupations de tout bon gestionnaire qui se respecte, dans la bouche du nouveau boss, ces mots prennent une toute autre dimension. Au point de laisser penser que la quête du profit soit la seule finalité du nouveau pôle réseau. En cela, son discours tranche radicalement sur ceux de ses prédécesseurs.

Jusqu'ici les directions articulaient leurs objectifs de maîtrise des coûts avec ceux qu'imposent les enjeux sociétaux tels que : la raréfaction à terme des énergies fossiles, les contraintes environnementales ou encore les nouvelles règles d'urbanisation. Et même si nous n'étions pas dupes concernant le *développement durable* - version capitalisme vert - une des rares vertus de leurs discours tenait dans ce qu'elle permettait au plus grand nombre de faire prendre conscience des enjeux à venir. Or, plus rien de cela n'existe dans l'exposé du nouveau boss.

Les contraintes environnementales, qu'il s'agisse de l'amélioration thermique des habitats, ou des normes environnementales, toutes ont été présentées sous le seul prisme du manque à gagner.

Quant à la problématique de la raréfaction des énergies fossiles, si la solution réside pour la majeure partie par le recours aux énergies « renouvelables » (ENR), la politique du pôle réseau la présente d'abord comme un effet d'aubaine grâce aux subventions, fiscales et financières attendues. Ici on ne s'embarrasse plus des questions du type « quel type de consommation ? » ou « quel type de production ? ». Ce qui compte avant tout c'est la façon dont les subventions seront versées (combien et vers qui ?), et comment faire cracher le client.

Il va s'en dire que cette stratégie de financiarisation ne s'arrête pas là. Elle affecte toutes les entités composant le pôle réseau (Climespace, Cofely IdF, etc) à travers leur politique de développement industriel. Comme les autres, la CPCU est sommée de maîtriser ses « CAPEX ». Dit autrement, charge à elle de maîtriser ses investissements... Pour autant la question reste posée : comment y parvenir sans léser le développement ? Ici, peu ou pas réponse précise. On suppose le recours à la mutualisation des moyens comme étant l'une d'elles. Mais il est fort à parier que ce ne sera pas la seule.

Une illustration parmi d'autres : selon le boss du pôle réseau, à la CPCU, les coûts des raccordements et d'extension du réseau sont beaucoup trop élevés si on les compare à ceux du réseau de chauffage de Nantes (sic) ! Selon lui, il faut donc remédier à cette anomalie et améliorer les marges de la CPCU ! Mais devant les remarques faites par SUD à propos de la pertinence de ses comparaisons, Frédérique Martin était incapable de nous dire si le réseau de Nantes est un réseau d'eau chaude ou vapeur ! Ici se trouvent les limites de son discours : on compare des coûts, on parle de leur maîtrise, de mutualisation, mais on ne connaît rien aux singularités des métiers de chacune des entités...

Des exemples comme celui-ci, faits de comparaison hasardeuse, ont été nombreux à parsemer l'exposé de Frédéric Martin. Ainsi en était-il des moyens de production électrique en France et en Europe - supposés en état de surcapacité permanente. Ou du tarif des énergies fournies aux clients - qui ne serait pas assez élevé du fait de la saturation du marché (sic). Ou encore, des subventions, comme la Contribution au Service Public de l'Electricité, la fameuse CSPE - supposée trop avantageuse pour le photovoltaïque, et pas assez pour la cogénération (re-sic)...

Mais quel que soit leur degré de pertinence ou d'approximation, ces exemples ont d'abord vocation à transformer des partis pris en vérité incontournable. Et par là même, se poser en ligne à suivre. Celle-ci est claire : il faut retrouver le manque à gagner causé par l'effacement de certaines subventions publiques, dans l'attente de l'arrivée de nouvelles aides et de la déréglementation totale du marché (Loi NOME) **Il faut améliorer les marges : d'abord, sur le dos du client ; ensuite, sur celui des investissements et du développement. Enfin, même si ce n'est pas clairement dit, sur le dos des salarié-e-s.** Le tout au mépris du service attendu par le public et de la collectivité. Une collectivité qui, soit dit en passant, contribuera plus que de raison aux bénéficiaires du pôle réseau, par le biais des Sociétés Publiques Locales et des subventions. La boucle est ainsi bouclée.

La ligne est tellement claire que, du même coup, elle permet de répondre à bien des questions que nous posions dans le précédent numéro de ce journal :

- A l'évidence, de par ses objectifs de financiarisation des activités, la création du pôle réseau aura bien de sérieuses répercussions pour la CPCU.
- Oui, la CPCU perdra encore en autonomie.
- Par ailleurs, si l'on reprend le sens du projet Odyssée 2020, et que l'on se souvient des ambitions politiques que ce projet nourrissait, alors on comprendra aisément les raisons pour lesquelles TFP a (été ?) démissionné.

Fin juin, le directeur général de la CPCU annonçait dans un mail collectif « un changement de gouvernance à la CPCU » Ce doux euphémisme pourrait bien cacher une réalité autrement plus crue pour l'avenir de la CPCU et de son Personnel. Car à n'en pas douter, la politique du pôle réseau s'annonce déjà comme un formidable bond en arrière. Qui plus est, elle ne contribuera guère à améliorer l'image des réseaux de chauffage urbain. Et à l'heure des questions sur la transition énergétique, voilà qui questionne sérieusement. Frédérique Martin attend beaucoup de l'intelligence collective du Personnel pour l'aider à améliorer les marges. SUD pense plutôt que cette intelligence collective doit être mise à profit pour imposer une autre voie que la financiarisation de leurs métiers. À suivre...

### Chroniques syndicales : tarif agent

Vendredi 28 septembre à la CPCU se sont ouvertes les nouvelles discussions officielles sur le tarif agent. La direction a ouvert le bal en remettant aux organisations syndicales un document dit de concertation, censé cadrer lesdites discussions. Rien que ce point a occupé la moitié du temps ! En effet, bien que la chose fût implicitement admise par tous, il importait pour la direction que chacune des organisations syndicales soit en phase avec l'idée suivante : si le tarif agent venait à s'appliquer pour le Personnel de la CPCU, ce serait en lieu et place de la prime « avantage en nature ». Elle a donc demandé à chacune des organisations d'exprimer son accord avec cette évidence. Ce qui fut l'occasion de nombreux échanges plus ou moins rudes.

Pour autant, et avant de poursuivre, il faut rappeler que le tarif agent est un sujet politique à haute tension, tant pour la direction que pour les organisations syndicales.

En effet, du côté du patronat des IEG cet avantage demeure encore un obstacle dans ses objectifs de « réformes ». En effet, aux yeux des agents, ce tarif constitue un ciment unificateur et identitaire. D'où l'activisme de ces premiers dans les médias pour stigmatiser cet avantage, et faire passer les agents pour des nantis aux yeux de l'opinion. Pour parvenir à leur fin tous les moyens sont bons, y compris la surenchère comptable. Ainsi, à plusieurs reprises, on a pu lire des chiffres extravagants concernant le coût de cette mesure (4,2 milliards d'euros, rien que pour EDF !). De ce point de vue, la direction CPCU n'est pas en reste (à lire plus en avant).

Du côté des organisations syndicales, au niveau national, le tarif agent fait toujours l'objet d'une attention toute particulière. Ainsi, en 2011, lors d'un projet de réforme de ce tarif, celles-ci ont pu mesurer combien le Personnel des IEG - cadres et hauts cadres compris - était attaché à ce point.

Au niveau de la CPCU, la question du tarif agent est revenue sur la table avec l'arrivée à terme, fin mars 2013, des contrats « 97-01 ». Rappelons que ces contrats fixent les conditions de vente et de rachat de l'électricité issue des cogénérations (voir n°36 LGO). Et il est vrai que devant cette nouvelle donne – quels débouchés, et dans quelles conditions ?- pour l'électricité qui sera produite et vendue par nos deux unités de cogénération, l'application du tarif agent se montre plus judicieuse que la prime « avantage en nature ».

Par ailleurs, dans la perspective des prochaines élections professionnelles, en novembre 2013, l'obtention du tarif agent se pose déjà comme un enjeu électoral à la CPCU, et donc sujet à déclarations de toutes sortes ... Et du point de vue de SUD, il n'est pas question de dire à nos collègues que l'obtention du tarif agent consolidera le statut. L'obtention du tarif donnera une cohérence sociale avec nos collègues de GDF ou du CNR, cela est indéniable. Mais en aucun cas, cela ne consolidera un statut des IEG quasiment vidé de son contenu. En effet, depuis maintenant une décennie, les différentes contre-réformes subies (retraites, privatisation, pénibilités, etc...) l'ont dépouillé de sa valeur, apparentant ce statut à une simple convention collective.

## Chroniques syndicales : tarif agent, la suite...

Ce préambule terminé, revenons en aux discussions. D'emblée, la direction s'est dit prête à appliquer le tarif agent à la CPCU, mais à la condition expresse qu'il ne génère pas de surcoût trop important pour l'entreprise. ... Pour déclarer ensuite que le sujet mérite le temps de la réflexion. Ce qui, d'un certain point de vue, ne manque pas d'audace !

En outre, elle a ajouté qu'un certain nombre de salarié-e-s était attaché à la forme actuelle de prime avantage en nature, plutôt qu'au tarif agent. Arguant que la prime « avantage en nature » est une mesure égalitaire.

Quant à nous, représentants SUD, nous avons rappelé : la dimension politique de cette revendication, ainsi que la position – plutôt favorable – que manifestait la direction lorsque, en 2011, la question du tarif agent s'est invitée de nouveau à la table des négociations. Et puisque aujourd'hui la question était suspendue aux coûts qu'une telle mesure entraînerait, nous avons demandé que la direction nous donne sans tarder les chiffres.

A la suite de quoi, la direction a remis à chacun un document expliquant, d'une part, la définition du tarif agent, et d'autre part, dressant un comparatif entre le coût de l'actuel avantage en nature et celui « supposé » du tarif agent.

Pour faire court, disons que le chiffrage du coût du tarif agent avancé par la direction semble être « anormalement surévalué ». En effet, si l'on prend une conso moyenne correspondant à une facture de 1500 euros/ans (elec + gaz ou autre) et qu'on la compare au chiffrage avancé par la direction, on mesure un écart de 2,8 fois supérieur à une conso moyenne (1500 contre 4200 euros /an)...

La discussion s'est arrêtée là, après que chacun ait fait part de son opinion sur ce chiffrage. La direction évasive sur ses sources, déclarait son chiffrage incontestable... et minimaliste ! Quant aux organisations syndicales, toutes ont dit à peu près les mêmes choses, promettant de vérifier par leurs propres moyens le bien-fondé des chiffres avancés par la direction. Une prochaine négo devrait se tenir le 30 octobre. A suivre...

***Vous souhaitez être informé en temps réel sur les négociations, sur leur évolution ou encore sur nos différentes interventions faites en CE, en DP et autres CHSCT ?***

***Alors n'hésitez pas à vous inscrire sur notre liste de diffusion électronique !  
L'inscription sur notre liste de diffusion ne vous engage en aucune façon.***

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter par mail :  
Joëlle Toubiana, Philippe Méliou, ou encore Dominique Vanstaevel.

### **Quelques nouvelles à propos des suites de l'accident de la porte de Clignancourt, survenu le 15 novembre 2000.**

Après des années d'instruction et après de multiples rebondissements, une première audience aura – enfin ! - lieu le 4 décembre 2012, devant la 31ème chambre correctionnelle du Tribunal de Grande d'Instance de Paris.

Pour autant, cette première audience est une audience de procédure visant entre autre, à arrêter les dates de l'examen du dossier, en vue d'un éventuel procès. À suivre...

**Le coin du lecteur :** *Donner et prendre, la coopération en entreprise* de Norbert ALTER, aux éditions de La Découverte (9 euros)  
Voilà un ouvrage qui traite d'une énigme – la principale selon l'auteur – qui touche au monde du travail : la coopération. Et c'est une question majeure : Comment peut fonctionner une entreprise autrement qu'en s'appuyant sur les échanges et les liens, sur cette ingéniosité collective venant de ses salarié-e-s ? Et ce en dépit d'un discours managérial qui ne viserait seulement à « mobiliser les salarié-e-s »

Ce journal est réalisé par et pour les agents de la CPCU. Nous prenons la peine d'écrire pour expliciter l'actualité sociale et de donner notre point de vue; alors prenez le temps de nous lire et faites-vous votre opinion! L'indépendance et la vie de ce journal sont uniquement assurées grâce aux cotisations de nos syndiqué(es). Nous ne sommes pas parfaits, et rien ne vous interdit de réagir en exprimant votre point de vue. Nous sommes prêts à recevoir et à publier tous les points de vue dès lors qu'ils sont exempts de sexisme et/ou de racisme. Toutes les contributions sont les bienvenues, pensez-y!

Fait à Paris, le 15 octobre 2012